Type de données		Données	Définition
LES MENTIONS OBLIGATOIRES	Dénomination légale de vente	Dénomination légale de vente	La dénomination de vente d'une denrée alimentaire est celle fixée par la réglementation en vigueur en matière de répression des fraudes ou, à défaut, par d'autres réglementations ou par les usages commerciaux. En l'absence de réglementations ou d'usages, cette dénomination doit consister en une description de la denrée alimentaire et, si nécessaire, de son utilisation. La description doit être suffisamment précise pour permettre à l'acheteur d'en connaître la nature réelle et de la distinguer des produits avec lesquels elle pourrait être confondue.
	Ingrédients et allergènes	Liste des ingrédients	La liste des ingrédients est assortie d'un intitulé ou précédée d'une mention appropriée «ingrédients» ou comportant ce terme. Elle comprend tous les ingrédients de la denrée alimentaire, dans l'ordre décroissant de leur importance pondérale au moment de leur mise en œuvre dans la fabrication de la denrée.
		Déclaration des allergènes	Liste de tous les ingrédients ou auxiliaires technologiques énumérés à l'annexe II ou dérivés d'une substance ou d'un produit énuméré à l'annexe II provoquant des allergies ou des intolérances, utilisés dans la fabrication ou la préparation d'une denrée alimentaire et encore présent dans le produit fini, même sous une forme modifiée; Correspond aux ingrédients mis en évidence dans la liste des ingrédients si le produit a une liste d'ingrédients.
	Quantité nette de denrée alimentaire	Quantité nette de denrée alimentaire	Indication de la quantité nette de denrée alimentaire telle qu'indiquée sur l'emballage. Il faudra tenir compte des contraintes spécifiques des produits avec liquide de recouvrement (poids net égoutté) et des produits constitués de préemballages individuels ou plus contenant la même quantité du même produit (ex : "24 x 33 cl").
	Conditions particulières de conservation et/ou d'utilisation	Conditions particulières de conservation et/ou d'utilisation	Contient les conditions particulières de conservation telles qu'indiquées sur l'emballage.
	exploitant du secteur alimentaire	Le nom ou la raison sociale de l'exploitant du secteur alimentaire	Nom ou raison sociale de l'exploitant du secteur alimentaire qui est l'exploitant sous le nom ou la raison sociale duquel la denrée alimentaire est commercialisée ou, si ledit exploitant n'est pas établi dans l'Union, l'importateur sur le marché de l'Union.
		L'adresse de l'exploitant du secteur alimentaire	Adresse de l'exploitant du secteur alimentaire qui est l'exploitant sous le nom ou la raison sociale duquel la denrée alimentaire est commercialisée ou, si ledit exploitant n'est pas établi dans l'Union, l'importateur sur le marché de l'Union.

LES MENTIONS OBLIGATOIRES	Déclaration de l'origine ou lieu de provenance	Déclaration de l'origine du produit	Indication du pays d'origine ou du lieu de provenance selon l'Article 26 du Règlement UE n°1169/2011 ou imposée par d'autres règlements européens.
	Mode d'emploi	Mode d'emploi	Le mode d'emploi d'une denrée alimentaire est indiqué de façon à permettre un usage approprié de cette denrée
	Déclaration nutritionnelle	Etat de préparation de la denrée	Indique l'état de préparation du produit pour lequel est fournie la déclaration nutritionnelle.
		Apport de référence	Précise l'apport de référence lorsque les quantités d'énergie ou de certains nutriments sont exprimées en % d'apport de référence
		Taille de référence	Indique la taille de référence pour laquelle est fournie la déclaration nutritionnelle (100 g ou 100 ml)
		Taille de la portion	Description de la la taille de la portion, si la déclaration nutritionnelle est fournie pour une portion particulière
		Type du nutriment	Identification du nutriment pour lequel la quantité est fournie
		Quantité de nutriment et sa précision de la mesure.	Valeur énergétique ou quantité de nutriments exprimés dans la même unité de mesure que celle utilisée sur l'emballage du produit. Il faut s'il s'agit de la valeur approximative ou une valeur maximale (présence d'un signe '<' sur l'emballage pour ce nutriment).
		Quantité de nutriment exprimée en pourcentage des apports de	Quantité de nutriment exprimée en pourcentage des apports de référence (fournie dans la donnée dailyValueIntakeReference). Information nécessaire pour les micros nutriments.
	Nombre de portions	Nombre de portions	Nombre de portions compris dans le produit tel qu'indiqué sur l'emballage du produit. L'indication du nombre de portions est nécessaire si les valeurs nutritionnelles sont fournies pour la portion. Il peut s'agir d'un nombre exact ou d'une valeur approximative.

	Mentions obligatoires complémentaires	Mentions obligatoires complémentaires	Mentions obligatoires complémentaires imposées par d'autres règlements européens (ex : mentions spécifiques pour les eaux minérales, pour le poisson,...) non incluses dans les mentions précédentes qui doivent être affichées sur les sites de vente à distance
Visuel du produit		Lien vers le visuel du produit	Transmission d'un lien où trouver le visuel du produit. Pour plus d'informations sur les caractéristiques de ce visuel, voir le guide GS1 : http://www.publications.gs1.fr/Publications/Guide-technique-GS1-des-echanges-multimedias
Données marketing		Libellé web	Nom du produit à afficher au consommateur sur le site web
		Argumentaire web	Argumentaire marketing du produit à affiche sur le site web
		Sigles allergènes ou régimes marqués	Indique si le produit est conforme avec un régime particulier du consommateur : végétarien, halal,..
		Allégations santé et nutritionnelle	Allégations santé ou nutritionnelle présentes sur l'emballage du produit. Attention les allégations de santé sont encadrés par un règlement européen.
		Suggestion de présentation/d'accompagnement	Suggestion de présentation ou d'accompagnement du produit préparé.